



30^{ème} Journée de l'Ordre

Discours de Carine WOLF-THAL,
Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Chers amis Présidents des Ordres de pharmaciens francophones,
Chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Je suis ravie de vous accueillir à cette 30^{ème} journée de l'Ordre, qui est aussi ma 1^{ère} en tant que Présidente du Conseil national !

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler en quelques mots mon parcours qui éclairera mes propos.

Après avoir passé une décennie dans l'industrie pharmaceutique, où j'ai essentiellement travaillé dans le développement clinique pour une entreprise internationale, j'exerce depuis 10 ans en tant que pharmacien titulaire d'officine à Rouen. Je me suis investie dans les activités de l'Ordre dès 2012, d'abord au niveau régional, en Normandie, puis à l'échelle nationale. A la suite du départ de notre chère Isabelle ADENOT, j'ai été élue le 3 juillet 2017 pour un mandat d'1 an, jusqu'aux prochaines élections. Avant de poursuivre, je souhaite rendre hommage au travail considérable qu'Isabelle a accompli pour l'Ordre et la santé publique.

J'en reviens à mon propre engagement.

Je me suis lancée dans cette aventure avec toute mon énergie, mes convictions, mon envie viscérale d'œuvrer pour la santé publique et pour notre profession.

Dans ce contexte, je voudrais vous parler de ma vision de l'Ordre et de la direction que nous devons emprunter.

Cette direction s'**articule principalement autour de deux idées force**:

- Un Ordre exemplaire au fonctionnement optimisé
- Un Ordre portant une vision de l'évolution de l'exercice professionnel en phase avec son temps.

1. UN ORDRE EXEMPLAIRE AU FONCTIONNEMENT OPTIMISE

Sur le premier volet, l'**Ordre se modernise**, depuis plusieurs années déjà. Et nous avons passé en 2017 plusieurs caps significatifs :

- Pour être au plus proche des préoccupations des pharmaciens et de leurs habitudes de consommation de l'information, nous avons mis en place un nouveau dispositif de communication, plus réactif, qui s'appuie davantage sur les outils numériques et l'information en continu. L'application mobile lancée en juin, que je vous invite à consulter quotidiennement, en est une des illustrations. Je vous annonce aujourd'hui également l'ouverture de mon propre compte Twitter, en tant que présidente de l'Ordre, ainsi que de la page Facebook de l'Ordre ;
- Les différentes sections sont également entrées dans l'ère de « l'Ordre 2.0 », en proposant une nouvelle offre digitale à travers de nombreux webcasts. Une opportunité pour les pharmaciens d'échanger sur des questions liées à leur exercice professionnel.

La modernisation de l'Ordre passe aussi par la révision de notre **code de déontologie et des textes applicables sur la communication en officine**. Nous avons fait parvenir notre projet en septembre 2016, et je me réjouis de la reprise prochaine des travaux avec vos services, Madame la Ministre, qui nous permettra, je l'espère, d'aboutir à un texte de consensus, plus en adéquation avec notre temps.

La modernisation de l'Ordre c'est aussi la **réforme territoriale**, qui résulte de la nouvelle carte des régions, de l'ordonnance sur la réorganisation des Ordres de santé, et des nouvelles dispositions en matière de parité. Nous travaillons donc sur cette réforme pour aboutir à des conseils regroupés autour des nouvelles régions. L'enjeu ici est de concilier proximité pour nos confrères et cohérence de notre action en facilitant le travail des conseillers ordinaires et des collaborateurs. Nous y veillons, avec le président de la section A, représentant les titulaires d'officine.

C'est dans ce cadre renouvelé que se dérouleront les **prochaines élections ordinaires**. Vous aurez peut-être de bonnes nouvelles à nous annoncer, Madame la Ministre, car nous attendons avec impatience la parution du décret qui nous permettra d'organiser ces élections. Nous avons

d'ailleurs mis en place, aujourd'hui dans la salle du déjeuner, un stand destiné notamment à susciter des vocations ordinales. J'invite les confrères présents à s'y rendre pour mieux connaître et comprendre le rôle des conseillers ordinaires. Il est passionnant et les missions y sont multiples, je vous l'assure ! Je souhaite d'ailleurs remercier chaleureusement l'ensemble des conseillers ordinaires pour leur implication quotidienne, et invite notamment les jeunes pharmaciens à s'investir dans la vie ordinaire. Vous voulez du changement ? Présentez-vous ! Venez apporter vos compétences, vos convictions et vos idées pour faire avancer l'Ordre et la profession, au service des patients et de la santé publique. L'Ordre a besoin de vous, pour être acteur du changement. Et pour ceux qui ne pourraient pas s'engager, je compte sur vous pour aller voter et encourager vos confrères à le faire ! C'est important pour la représentativité de l'Ordre car les enjeux de la profession sont forts et évoluent vite.

L'Ordre est là pour porter une vision de l'exercice pharmaceutique et de la santé publique en phase avec son temps. Je souhaite illustrer cette vision en évoquant devant vous quelques grands « tournants » que vivent les différents métiers de la pharmacie.

J'en viens maintenant à ma 2^{ème} idée force.

2. UN ORDRE PORTANT UNE VISION DE L'EVOLUTION DE L'EXERCICE EN PHASE AVEC SON TEMPS.

Pour l'**officine**, nous avons travaillé, de concert avec le ministère de la santé, à la mise en place de la première campagne de **vaccination** contre la grippe par les pharmaciens, dans le cadre d'une expérimentation portant aujourd'hui sur deux régions. Il s'agit avant tout d'accroître la couverture vaccinale de la population, aux côtés des autres professionnels de santé. Cette évolution majeure pour le pharmacien d'officine montre aussi les nouveaux services qu'il peut proposer. Je suis très fière que les pharmaciens se soient engagés avec autant d'enthousiasme et de sérieux dans cette expérimentation. Les premiers bilans sont extrêmement encourageants et ils témoignent de la confiance que nous porte la population : à ce jour, plus de 100000 vaccinations ont été réalisées par 4000 pharmaciens autorisés. J'espère, Madame la Ministre, que dans un avenir proche, cette expérimentation pourra être étendue à une population cible élargie et à un plus grand nombre de régions. J'espère enfin qu'elle pourra permettre à d'autres pharmaciens de vacciner, je pense ici en particulier aux pharmaciens des laboratoires de biologie médicale. Je souhaite ardemment que les pharmaciens participent à la protection de la population et, Madame la Ministre, les pharmaciens vous soutiennent dans les mesures courageuses que vous avez su prendre.

Sachez aussi que nous soutenons votre position en faveur de la vaccination des professionnels de santé, que nous encourageons vivement pour les pharmaciens. C'est pourquoi nous proposons ici, aujourd'hui, aux pharmaciens qui ne l'ont pas déjà fait (et à toutes les personnes présentes) de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Je remercie l'ARS Ile-de-France, la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Mairie de Paris, ainsi que les laboratoires qui ont

gracieusement fourni les vaccins. Nous avons par ailleurs lancé une enquête afin de connaître quelle est la part des pharmaciens qui se font vacciner, et comprendre pourquoi certains ne le font pas.

Toujours concernant le développement de nouveaux services par les officinaux, l'ordre se réjouit de la mise en place de bilans de médication dans le cadre de la nouvelle convention pharmaceutique. Concernant les conseils et prestations destinés à favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes, nous attendons la publication du fameux décret qui permettrait de poursuivre sur cette voie.

Je suis convaincue que les pharmaciens peuvent encore renforcer leur rôle dans la prévention, qui figure parmi vos priorités. Nous avons parlé ce matin du bon usage des antibiotiques et du rôle des pharmaciens en la matière. Nous avons bien d'autres propositions, dont nous vous avons fait part en réponse à votre consultation sur la stratégie nationale de santé. J'ai par ailleurs lancé plusieurs groupes de réflexion au sein de l'ordre, afin que nous puissions vous soumettre des propositions abouties d'ici au printemps prochain sur les actions que pourraient mener les pharmaciens dans l'accomplissement de votre stratégie.

Permettez-moi ici, au titre des évolutions souhaitées par la profession, de développer une idée qui m'est chère car elle pourrait, je crois, utilement faciliter la vie des patients. Elle me tient d'autant plus à cœur depuis le passage en prescription médicale obligatoire des produits codéinés cet été. En effet, comme cela se pratique sous différentes formes à l'étranger, notamment en Suisse, au Canada ou aux Etats-Unis, les pharmaciens pourraient à l'avenir dispenser de manière responsable ce type de médicaments, que l'on pourrait appeler «**médicaments de prescription pharmaceutique** ». Nul doute que pour les affections mineures, le pharmacien dispose de toutes les compétences pour conseiller les traitements les plus appropriés.

Autre priorité de votre stratégie : l'innovation et la révolution numérique de notre système de santé. Là encore, j'ai lancé un groupe de travail interne et nous vous avons fait des premières propositions : développement de la prescription électronique, cabines de téléconsultation dans les pharmacies, autant de sujets qui s'inscrivent dans la continuité des mesures en faveur de la télémédecine dans le PLFSS. J'espère, Madame la Ministre, que certaines de nos propositions seront retenues, et que **les pharmaciens trouveront toute leur place dans votre stratégie nationale de santé**.

Vous avez également lancé, récemment, un plan pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins. Face à ce problème aussi, vous pouvez compter sur les pharmaciens, qui, me semble-t-il, n'ont pas été suffisamment intégrés aux mesures envisagées dans les dispositifs de coopération entre

professionnels de santé mais aussi dans les réflexions sur les maisons pluridisciplinaires de santé, dont l'implantation doit s'articuler avec l'offre de soins pharmaceutiques.

Concernant le réseau officinal à proprement parler, nous attendons avec impatience, Madame la Ministre, **la parution de l'ordonnance d'optimisation de ce maillage**, qui devrait permettre à la fois de clarifier les règles relatives à l'implantation des officines et d'apporter une solution pour les territoires dits « fragiles ». Il est urgent que cette ordonnance paraisse.

Professionnels de santé de proximité, de premier recours, **les pharmaciens sont en première ligne** face aux patients, dans des contextes parfois compliqués comme récemment lors de l'épisode sensible du **Levothyrox**. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à l'ensemble des pharmaciens pour leur mobilisation et leur professionnalisme dans la sécurisation de l'approvisionnement et de la dispensation ainsi que dans l'accompagnement des patients. Pour le vivre personnellement dans mon officine, je sais que ce n'est pas facile, mais vous avez tenu bon...

A propos de cette mobilisation, je veux saluer celle qui a également été immédiate aux Antilles lors du terrible passage de l'ouragan Irma. Tous les pharmaciens de la chaîne se sont coordonnés avec les autorités locales de santé pour assurer l'approvisionnement des médicaments et la continuité de service dans un contexte chaotique.

S'il était encore besoin de le prouver, ces deux exemples montrent que les pharmaciens jouent un rôle crucial dans les situations de crise, aux côtés de la population.

A l'hôpital aussi, la pharmacie clinique se développe. Elle est même devenue une mission des pharmacies à usage intérieur dans le cadre de l'ordonnance de décembre 2016.

Les établissements de santé vivent encore bien d'autres « tournants » :

- les exigences en termes de **formation des pharmaciens exerçant en PUI** s'élèvent. A cet égard, je tiens à souligner que l'Ordre a activement œuvré pour aménager le décret sur les conditions d'exercice en PUI, afin d'accompagner au mieux les confrères qui se trouvaient dans une situation difficile.

- Toujours dans les établissements de santé, le déploiement du **dossier pharmaceutique** s'accélère, depuis la généralisation de l'accès des médecins hospitaliers au DP et le feu vert réglementaire obtenu en mai-juin dernier. Nous fêtons du reste les 10 ans du Dossier pharmaceutique cette année, et consacrerons l'après-midi de cette journée à la présentation de ses nombreuses fonctionnalités au service de la santé publique.

Nous souhaiterions à présent, que les **pharmaciens biologistes** puissent avoir, eux aussi, accès au dossier pharmaceutique. En effet, certains médicaments interfèrent avec les méthodes de dosage en biologie médicale et les biologistes ont besoin de savoir quel médicament et quel dosage a été prescrit au patient. Je me réjouis de l'adoption vendredi d'un amendement en ce sens

par les sénateurs, avec un avis favorable du gouvernement, et j'espère vivement que cette évolution sera retenue en commission mixte paritaire.

Ce n'est pas de tournant dont je parlerai pour la **biologie** mais bien de véritable restructuration. Vous le savez aussi, Madame la Ministre, les laboratoires de biologie médicale ont connu une mutation conséquente depuis la réforme de 2010, et se sont regroupés. Il nous paraît important de conserver la présence d'un biologiste médical par site afin d'éviter une dégradation de la prise en charge des patients.

La **chaîne du médicament** est, elle aussi, pleine de virages structurants. Le premier d'entre eux est probablement la mise en place, d'ici février 2019, de notre système national d'**authentification - ou de sérialisation-** en application de la directive européenne sur les médicaments falsifiés. L'ensemble des acteurs de la chaîne travaille d'arrache-pied pour tenir ce délai qui est ambitieux, et qui représente d'ailleurs un défi particulier. L'Ordre prend toute sa place dans ces travaux et s'engage aux côtés des acteurs de la chaîne pour que nous soyons tous au rendez-vous !

Permettez-moi, Madame la Ministre, de réaffirmer ici la conviction profonde qui est la mienne: l'organisation de la chaîne pharmaceutique française, avec des pharmaciens à chaque étape, est un système qui a fait ses preuves. Aucun cas de médicament contrefait n'a été détecté dans la chaîne légale. L'épisode du Levothyrox déjà évoqué est, à cet égard, un exemple de l'importance, pour les autorités, de pouvoir s'appuyer sur une chaîne de responsabilités, un système contrôlé et réglementé.

Autre illustration de l'intérêt pour l'Etat de ce système réglementé : Dans la continuité de l'obligation faite aux distributeurs en gros de signaler les ventes inhabituelles, l'Ordre s'apprête à signer une convention avec l'ANSM sur la surveillance de cinq molécules spécifiques, choisies sur la base de certains critères, comme celui du mésusage.

Sachons pérenniser cette chaîne de responsabilités française, c'est un système sécurisé qui fonctionne !

Je souhaite également évoquer ici deux sujets européens qui nous préoccupent actuellement et sur lesquels l'Ordre se mobilise : la possibilité d'un accès partiel à la profession, (qui résulte de la transposition en droit français d'une directive européenne), et le projet de directive tendant à imposer aux Etats d'appliquer un test de proportionnalité avant d'ajouter ou de modifier une réglementation en matière d'accès ou d'exercice d'une profession. Sur ce type de sujets, Madame la Ministre, la France doit défendre la subsidiarité et la compétence des Etats en matière de santé pour préserver la sécurité de notre système et de notre réglementation. Je ne m'étendrai pas sur le sujet même s'il me semble crucial.

Les **pharmaciens industriels** se sont pour leur part mobilisés pour l'apposition des pictogrammes grossesse sur les boîtes de médicaments concernés. Ils ont travaillé au pas de course, pour mettre en œuvre les actions de production nécessaires, tout en évitant les ruptures de stock.

Au-delà de ce sujet, parce qu'ils ont à cœur d'être force de proposition, les **pharmaciens industriels** de l'Ordre, mènent actuellement une réflexion prospective sur leur rôle et leurs responsabilités à l'horizon 2020. Nous espérons que les autorités, qui sont associées à cette réflexion, accompagneront les évolutions nécessaires, notamment législatives et réglementaires.

En conclusion, Madame la Ministre, vous le savez, la pharmacie est à la croisée des chemins tant les mutations sont nombreuses mais jamais les pharmaciens n'ont été plus au cœur des problématiques de santé publique : prévention, proximité, innovation, interprofessionnalité, sécurisation de la chaîne du médicament et des produits de santé.

La profession a toujours su s'adapter, évoluer. Aujourd'hui encore, nous sommes ouverts sur l'avenir et souhaitons être acteurs du changement. Appuyez-vous sur les atouts de professionnels de santé, qui veillent partout sur le territoire, à toutes les étapes du système de santé, en ville comme à l'hôpital, qui veillent à offrir un service de qualité à tous nos concitoyens.

Madame la Ministre, je vous cède la parole.